

## PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) : UN DROIT A FAIRE VALOIR !

Le décret du 19 avril dernier (n° 2022-570) permet, à partir du 1er janvier, un accès plus juste à la Prestation de Compensation du Handicap, avec son volet « Aide Humaine », notamment pour les personnes autistes, sourdaveugles, en situation de handicap intellectuel, cognitif ou psychique. Nous avons résumé les grandes lignes dans les tableaux ci-dessous, où figurent les nouvelles possibilités en **rouge**. Cela ouvre le champ des possibles ! Nous attirons votre attention sur le fait que le certificat médical devra tenir compte de ces changements. Nous vous recommandons de déposer des dossiers si votre proche ou vous êtes éligible. N'hésitez pas à faire appel aux bénévoles des associations représentatives (**\*voir ci-dessous**) qui vous guideront pour remplir au mieux le dossier de demande de PCH à la MDPH. Une ombre au tableau : le financement de cette mesure, qui incombe aux Départements.

Lien pour consulter l'annexe 2-5 du code de l'action sociale et des familles :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045604981](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045604981)

DOMAINE	ACTIVITES PRISES EN COMPTE POUR L'ELIGIBILITE GENERALE A LA PCH	ACTES ESSENTIELS PRIS EN COMPTE POUR L'ACCES AUX AIDES HUMAINES
TACHES ET EXIGENCES GENERALES, RELATION AVEC AUTRUI	1 S'orienter dans l'espace 2 S'orienter dans le temps 3 Gérer sa sécurité 4 <b>Maitriser son comportement (1)</b> 5 <b>Entreprendre des tâches multiples (2)</b>	<b>Maîtrise du comportement</b> <b>Réalisation de tâches multiples</b>
MOBILITE MANIPULATION	6 Se mettre debout 7 Faire ses transferts 8 Marcher 9 <b>Se déplacer (dans le logement, à l'extérieur) (a) et (3)</b> 10 Avoir la préhension de la main dominante 11 Avoir la préhension de la main non dominante 12 Avoir des activités de motricité fine	<b>Déplacements dans le logement ou exigés par les démarches liées au handicap de la personne et nécessitant la présence personnelle de celle-ci</b>
ENTRETIEN PERSONNEL	13 Se laver 14 Assurer l'élimination et utiliser les toilettes 15 S'habiller, se déshabiller et s'habiller selon les circonstances 16 Prendre ses repas	Toilette : se laver et prendre soin de son corps Elimination : assurer l'élimination et aller aux toilettes S'habiller, se déshabiller et s'habiller selon les circonstances Alimentation : manger et boire et besoin d'accompagnement pour l'acte
COMMUNICATION	17 Parler 18 Entendre (percevoir des sons et comprendre) 19 Voir (distinguer et identifier) 20 Utiliser des appareils et techniques de communication	

### Pour être éligible à la PCH Aide Humaine, il faut d'abord présenter :

- une difficulté **absolue** pour la réalisation d'au moins **une** activité
- ou une difficulté **grave** pour la réalisation d'au moins **deux** activités parmi les **20** activités listées dans le tableau ci-contre.

Ensuite, présenter 1 difficulté absolue ou 2 difficultés graves dans les 7 actes essentiels, ou si le temps nécessaire à ces 7 activités, au besoin de surveillance ou de **soutien à l'autonomie** atteint 45 mn par jour.

### Les domaines d'aide humaine :

Les actes essentiels de l'existence ; la surveillance régulière ; les frais supplémentaires liés à l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une fonction élective, **l'exercice de la parentalité, le soutien à l'autonomie (3)**

### Les activités incluent :

- (1) Gérer son stress, y-compris pour faire face à des situations impliquant de la nouveauté ou de l'imprévu ; gérer les habiletés sociales ; maîtriser ses émotions et ses pulsions, son agressivité verbale ou physique dans ses relations avec autrui, selon les circonstances et dans le respect des convenances ; entretenir et maîtriser les relations avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances : comme maîtriser ses émotions et ses pulsions, maîtriser son agressivité verbale et physique ; agir de manière indépendante dans les relations sociales, et agir selon les règles et les conventions sociales.
- (2) Effectuer des tâches multiples ; les mener à terme ; entreprendre de manière indépendante ou en groupe ; les réaliser dans des délais contraints ou dans l'urgence, incluant anticiper, planifier, exécuter et vérifier des tâches, acquérir un savoir faire, gérer son temps, résoudre des problèmes.
- (3) Se déplacer d'un endroit à un autre, **utiliser un moyen de transport (a)** incapacité = difficulté grave.



(\*) Liste des associations représentatives sur notre site internet

<https://caph29.org/associations.representatives/>